



Rapport du juge en chef

Nom de l'hippodrome	Rideau Carleton	Ottawa		
Date	Dimanche 21 avril 2024	Heure de départ	18 h 30	
Conditions météorologiques	Courses 1 à 8 : Nuageux (Temp. : 8°C)	Vent	23 km/h Ouest	
	Courses 9 à 11 : Neige (Temp. : 4°C)	Vent	27 km/h (Nord-Ouest)	
État de la piste	Courses 1 à 8 : Rapide (Variante 0 s)			
	Courses 9 à 11 : Bonne (Variante 1 s)			
Nombre de courses	11	Courses de qualification	Ø	Inscriptions totales 89/90
Total des paris mutuels	\$301,451			
Vétérinaire contacté	Réunion de paddock	Réunion d'entretien des pistes	Visite de l'enquêteur	Rapport du juge en chef sortant

Juge en chef	Juge associé	Juge associé
Weber Michael	Coles Sharla	Rourke, Katelynn

Rapport sur les courses de la journée :

(Accidents, réclamations, amendes ou suspensions, objections ou disqualifications, remboursements et tout autre incident pertinent)...

Bureau :

- Luc Loyer est passé au bureau des juges pour discuter des conditions à remplir pour récupérer sa licence de conducteur pour les courses ordinaires.
- Entrevue avec Peter Andrusek, Directeur des courses, et Alain Thibert, Directeur des écuries, au sujet d'un incident survenu le 17 avril dans l'avant-dernier droit lors des courses de qualification.
Un rapport de la sécurité du Hard Rock (Rideau Carleton) a été transmis.
Une enquête est en cours.

- Sur l'avis du vétérinaire de la CAJO, Dr. L. Atack-Berthiaume, les juges ont opéré un retrait hâtif (lésion) du cheval, "LORY MARCHANDISE", de la Course 1.

- Examen avec le conducteur, Drew Smyth, au sujet de sa stimulation du cheval, "ROCK N ZEUS", dans la Course 5, du 14 avril.

Après avoir examiné la vidéo de la course et discuté avec le participant de la stimulation acceptable, une décision a été prise au nom de M. Smyth, qui a enfreint les règles 22.23.01(b) (stimulation excessive), 22.23.02(b) (action du poignet au-delà de ce qui est acceptable) et 22.19 (contact physique avec un cheval). Il s'est vu imposer une sanction pécuniaire de \$ 500 et une suspension de conduite de quinze (15) jours (du 22 avril au 6 mai, inclusivement) conformément à la Directive en matière de politique No 3-2019 de la CAJO.

Il s'agit de la troisième infraction aux règles sur les stimulations dans une période d'un an.

Décision #2619679

- Examen avec Drew Smyth concernant sa conduite lors d'une conversation téléphonique avec les officiels de courses à Rideau Carleton, après la Course 7, disputée le 14 avril.

M. Smyth a été trouvé coupable d'avoir enfreint les règles de la CAJO 6.02(a) (utilisation d'un langage offensant ou blasphématoire), 6.17(b) (langage insultant, offensant et inapproprié), 6.17(c) (conduite inappropriée) et 6.20(b) (inconduite préjudiciable aux intérêts des courses).

Il s'est vu imposer une sanction pécuniaire de \$ 500, ainsi qu'une suspension complète de dix (10) jours (du 7 au 16 mai, inclusivement).

Décision #2619681

Courses :

- Yves Corbin et Drew Smyth ont été autorisés à se retirer chacun de sa course respective.

1. **Enquête** pour la performance du #8, "INUKSHUK SALLY", (Guy Gagnon), qui a fait un bris d'allure après le départ. Lors du bris d'allure, le #8 a provoqué une obstruction au #7, "CHESUSMURPHYJOSEPH", (Drew Smyth).

Le #8 a terminé la course en 5^e position à égalité et a été placé en 9^e position, conformément à la règle CAJO 22.09.

Le conducteur du #9, "VIVI Z, (Kyle Forgie), sera présent pour l'examen de sa stimulation après le dernier virage et dans le dernier droit.

Rien d'autre à signaler.

2. Le #5, "ALLSTAR BALLERINA", (Kyle Forgie), a subi un bris d'équipement (crevaison) après le départ, et a terminé la course avec de l'équipement brisé. Le #2, "LITTLE JOE", (Richard Simard), a terminé la course distancé et devra se qualifier pour la performance.

L'entraîneur en a été avisé.

Rien d'autre à signaler.

3. **Enquête** pour le #4, "CROSSFIT", (Pascal Berube), qui a fait un bris d'allure après le départ et a terminé la course en 4^e position.

Aucune infraction aux règles sur les bris d'allure commise par le #4 et aucun changement à l'ordre d'arrivée n'a été requis.

Le #4 doit se qualifier pour les bris d'allure dans des courses consécutives sur une piste rapide.

L'entraîneur en a été avisé.

Lien pour la vidéo d'enquête – <https://youtu.be/m3TxJGrYurE>

Le #1, "IMA STANDUP GUY", (Robert Shepherd), a subi un bris d'équipement (entrave trotteuse), après le départ, et a terminé la course avec de l'équipement brisé.

Rien d'autre à signaler.

4. Le conducteur du #1, "THEDOGINTHEFIGHT", (Guy Gagnon), a été averti au sujet de la stimulation appliquée à sa monture dans le dernier droit.

Rien d'autre à signaler.

5. Le conducteur du #3, "ROCKNROLL NATION", (Stephane Brosseau), a été averti en lien avec sa stimulation dans le dernier droit.

Rien d'autre à signaler.

6. Rien à signaler.

7. Rien à signaler.

8. Rien à signaler.

9. Rien à signaler.

10. Melanie Plourde, la conductrice du #3, "CANDID CAMERON", sera présente pour l'examen de la stimulation appliquée dans le dernier droit.
Rien d'autre à signaler.

11. Le #8, "HOWMAC VICTOR", (Robert Shepherd), a subi un bris d'équipement (fer), après le départ, et a terminé la course avec de l'équipement brisé.
Rien d'autre à signaler.

Réclamations :

Course 4

Le #7, "BRING YOUR FIRE" (2), pour \$ 10,500, par Mickey Sudar (Cameron McQueen entraîneur).